



**Direction Générale des Services**

Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la  
Famille et de la Santé

DEAFS-Service modes d'accueil petite  
enfance

Affaire suivie par : G. du MUR  
Poste: 74.67

**2012-CG-4-3667**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE C01 GARANTIR UNE OFFRE D'ACCUEIL  
ADAPTÉE ET DIVERSIFIÉE POUR LA PETITE ENFANCE**

**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION INSTITUT  
D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES POUR LA CRÉATION  
DE SON MULTI-ACCUEIL COLLECTIF LES PETITS POISSONS À POISSY**

<b>Mission</b>	<b>C Service aux Yvelinois</b>
<b>Politique</b>	<b>C 01 Accueil Petite Enfance</b>
<b>Secteur</b>	<b>C 0101 Modes de Garde</b>
<b>Programme</b>	<b>Modes d'Accueil Petite Enfance</b>
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	510 000,00 €
Montant déjà engagé	62 384,00 €
Montant disponible	447 616,00 €
Montant réservé pour ce rapport	132 922,00 €

Le présent rapport a pour objet d'accorder à l'Association « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » une subvention de 265 844 euros, afin de construire le multi-accueil « Les Petits Poissons » de Poissy. La capacité d'accueil de la structure sera de 45 places.

L'Association « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes », dont le siège social est situé 102 avenue Maurice Berteaux à Sartrouville, sollicite une subvention départementale pour la réalisation de travaux liés à la construction du multi-accueil « Les Petits Poissons », situé 22 avenue Meissonnier à Poissy et qui sera gérée par elle.

La capacité du multi-accueil sera de 45 places réparties en 13 places d'accueil régulier et 32 places polyvalentes (*régulier ou occasionnel en fonction des besoins*) ; cet établissement associatif a le projet que la structure soit ouverte du lundi au vendredi de 7 heures à 21 heures et que 70 % des places d'accueil soit réservé aux familles bénéficiaires des minima sociaux (RSA) à la recherche d'une activité professionnelle.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 2 026 194 euros TTC.

Conformément au dispositif des aides départementales actuellement en vigueur réservé aux associations et établissements publics, l'Association IEPC peut prétendre à cette subvention au titre de la création de 45 places d'accueil, calculée de la manière suivante :  $45 \times 16\,465$  euros HT (avec TVA à 19.6 %) = 886 146,30 TTC.

La subvention du Département s'élèverait alors à : 30 % de 886 146,30 euros TTC, soit 265 843.89 euros arrondis à 265 844 euros.

Les modalités de versement seront les suivantes :

- 132 922 euros, soit un acompte de 50 % de la subvention versé sur production de l'ordre de service,
- 132 922 euros, soit le solde de la subvention versé sur présentation des pièces justificatives de l'achèvement de l'opération et des factures acquittées.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :